APPEL D'OFFRES

756493

AVIS D'APPEL D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune de Restinclières

Extension groupe scolaire et cantine

Commune de Restinclières 1, place de la République 34160 RESTINCLIERES - Tél 0467866002 - fax 0467866856.

Objet et conditions de consultation : La présente consultation concerne les travaux d'extension du groupe scolaire Gaston Baissette et de la cantine (2 lots infructueux).

Lieu d'exécution : Restinclières 34160

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles 27 et 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le délai d'exécution des travaux est de 9 mois y compris le mois de préparation.

Modalités d'obtention du DCE

Retrait gratuit du DCE dématérialisé. Le dossier de consultation peut être intièrement téléchargé sur le site de la commune ou de la métropole de Montpellier.

Contenu des candidatures et des offres

Pièces de candidature : Renseignements concernant la situation juridique tels que prévus aux articles 48 et 49 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles 50,51,52,53,54 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise prévus à l'article 45 du code des marchés publics.

Pièces de l'offre :

L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le CCTP général ainsi que le CCTP du lot et ses documents annexés

La décomposition du prix global forfaitaire

Le mémoire technique décrivant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux

Le quitus de visite du site

Sélection des candidatures et jugements des offres : La sélection et le jugement des offres seront effectués selon l'article 52 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et les articles 62 et 63 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics : prix affecté du coefficient de pondération de 60 %, valeur technique de l'offre : critère affecté du coefficient de pondération de 40 %, appréciée au regard du dossier technique fourni.

Condition d'envoi ou de remise des plis :

Transmission sous support papier uniquement.

Transmission sous pli cacheté portant les mentions suivantes « **offre pour :**

Travaux d'extension du groupe scolaire et de la cantine

Lot N°

Ne pas ouvrir »

Ce pli devra contenir dans une seule enveloppe les pièces définies et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, en pli recommandé avec accusé réception, parvenir avant la date heure limites de réception des offres à l'adresse suivante : Mairie de Restinclières 1, place de la République 34160 RESTINCLIERES

Aucune transmission électronique n'est autorisée.

Renseignements complémentaires :

Tous les renseignements complémentaires devront faire l'objet d'une demande écrite du candidat.

Renseignements administratifs : Commune de Restinclières 0467866002 dgs@restinclieres.com

Renseignements techniques :

TPF Ingénierie C Tafer 55 avenue Clément Ader Castelnau le Lez 0499568700 c.tafer@tpfi.fr

Architecte Aménagement Associés Jean Luc Martineau 36 avenue Xavier de Ricard Montpellier - Tél : 04.67.16.36.20 - martineau.architecte@wanadoo.fr

Date d'envoi à la publication : lundi 30 octobre 2017.

Date et **heures limites des offres :** jeudi 16 novembre 2017 à 16 h.

756528

AVIS DE PUBLICITÉ

Syndicat Mixte Garrigues Campagne

Accord-cadre à bons de commande pour des missions d'études et de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux sur les infrastructures du syndicat

Syndicat Mixte Garrigues Campagne, M. Jacques GRAU, Président, 8, rue de la Crouzette 34170 Castelnau-le-Lez - Tél. 04 67 79 51 67.

Mèl : sigc2@wanadoo.fr

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 12 mois.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

- Objet : Accord-cadre à bons de commande pour des missions d'études et de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux sur les infrastructures du syndicat.

- Type de marché : Services.

- Procédure : Procédure adaptée.

- Durée : 12 mois.

- Description : La présente consultation concerne un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux sur les infrastructures d'eau potable du syndicat.

cf. Règlement de la consultation à télécharger.

- Classification CPV :

Principale : 71300000 — Services d'ingénierie.

- Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non.

Les variantes sont refusées.

- Quantité/étendue :

Éléments de mission « témoin » : AVP - PRO - ACT - VISA - DET - AOR

Éléments de missions complémentaires : EP/DIA - EH - REG - BDC

cf. Règlement de la consultation à télécharger.

Montant mini/an : 50 000 euros HT et maxi/4 ans : 400 000 euros HT.

Reconductions : oui.

Nombre de reconductions éventuelles : 3.

- Conditions de participation :

La prestation est réservée à une profession particulière.

Se référer au Règlement de la consultation pour la liste des pièces et justifications à produire, à consulter sur le site profil acheteur du syndicat : http://www.midilibre-legales.com

- Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 5.

- Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % Méthodologie et approche technique ;

10 % Adéquation des moyens humains ;

ANNONCES LEGALES

748911

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE préalable à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins de l'Orb et du Libron

Dans le cadre de la procédure d'approbation du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de l'Orb et du Libron, le projet présenté par le Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL), maître d'ouvrage, est soumis à enquête publique qui se déroulera du lundi 30 octobre 2017 à 9h00 au vendredi 8 décembre 2017 à 17h00 soit pendant 40 jours consécutifs.

Le Préfet de l'Hérault est le Préfet coordinateur de la présente enquête publique.

Les communes de l'Hérault concernées par le projet sont : Les-Aires, Assignan, Autignac, Avène, Babeau-Bouldoux, Bassan, Bédarieux, Bertou, Bessan, Béziers, Boujan-sur-Libron, Le-Bousquet-d'Orb, Cabrerolles, Cambon-et-Salvergues, Camplong, Capestang, Carlencas-et-Levas, Castanet-le-Haut, Causses-et-Veyran, Caussiniojouls, Cazedarnes, Cazouls-Les-Béziers, Cébazan, Ceilhes-et-Rocozels, Cers, Cessenon- sur-Orb, Colombières-sur-Orb, Colombiers, Combes, Corneilhan, Courniou-les-Grottes, Creissan, Cruzy, Dio-et-Valquieres, Espondeilhan, Faugères, Ferrières-Poussarou, Fouzilhon, Fraisse-sur-Agoût, Gabian, Graissesac, Hérépian, Joncels, Lamalou-les-Bains, Laurens, Lespignan, Lieuran-les-Béziers, Lignan-sur-Orb, Lunas, Magalas, Maraussan, Maureilhan, Mons-La-Trivalle, Montady, Montblanc, Murviel-lès-Béziers, Olargues, Pailhes, Pardailhan, Pezenes-les-Mines, Pierrerue, Portiragnes, Le-Poujol-sur-Orb, Pradal, Prades-sur-Vernazobres, Prémian, Puimisson, Puissalicon, Puisserguier, Quarante, Riols, Romiguières, Roquebrun, Roqueredonde, Rosis, Saint-Chinian, Saint-Étienne-d'Albagnan, Saint-Étienne-D'estrechoux, Saint-Genies-de-Varensal, Saint-Genies-le-Bas, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Julien-d'Olargues, Saint-Martin-de-l'Arçon, Saint-Nazaire-de-Ladarez, Saint-Pons-de-Thomières, Saint-Vincent-d'Olargues, Sauvian, Sérignan, Servian, Taussac-la-Billière, Thézan-lès-Béziers, La Tour-sur-Orb, Valras-Plage, Vendres, Vias, Vieussan, Villemagne-l'Argentière, Villeneuve-lès-Béziers, Villespassans.

Les communes de l'Aveyron concernées par le projet sont : Le Clapier, Cornus, Melagues, Fondamente, Tauriac-de-Camares.

Le commissaire-enquêteur, désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Georges RIVIECCIO, Colonel de l'armée de terre retraité.

Le responsable du projet au Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est M. Laurent RIPPERT, Directeur du SMVOL (Téléphone 06 07 70 57 47 - Courriel laurent.rippert@vallees-orb-libron.fr).

- Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment le projet du SAGE, une note de présentation, les modalités de la concertation préalable, le rapport d'évaluation environnementale, l'avis de l'Autorité environnementale et l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés et consultables :

- dans les lieux suivants :

LIEUX - HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX :

• Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL), Siège de l'enquête, Domaine de Bayssan à BÉZIERS - du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

• Mairie de Le-Bousquet-d'Orb, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à12 h 00.

• Mairie de Bédarieux, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

• Mairie de Boujan-sur-Libron, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00.

• Mairie de Ceilhes-et-Rocozels, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 15.

• Mairie dé Cessenon-sur-Orb, du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00 ; le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 ; le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.

• Mairie de Laurens, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

• Mairie de Lignan-sur-Orb, du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, le vendredi de 8 h 00 à12 h 00 et de 14 h 00 à17 h 00.

• Mairie de Olargues, les lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 ; les mardi et jeudi de 13 h 30 à 16 h 30.

• Mairie de Puisserguier, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

• Mairie de Saint-Chinian, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

• Mairie de Saint-Gervais-sur-Mare, les lundi, mardi et mercredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 ; le jeudi de 9 h 30 à 12 h 00 ; le vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

• Mairie de Saint-Pons-de-Thomières, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 30.

• Mairie de Sérignan, du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

• Mairie de Vias, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/enquete-sage-vallees-orb-libron

- sur un poste informatique mis à disposition du public, sur rendez-vous, en Préfecture de l'Hérault - Bureau de l'environnement (téléphone : 04 67 61 61 61)

- Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 30 octobre 2017 à 9h00 au vendredi 8 décembre 2017 à 17h00 :

- sur le registre d'enquête déposé au siège de l'enquête, au Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) ;

- sur les registres d'enquête déposés dans les mairies de Le-Bousquet-d'Orb, Bédarieux, Boujan- sur- Libron, Ceilhes-et-Rocozels, Cessenon-sur-Orb, Laurens, Lignan-sur-Orb, Olargues, Puisserguier, Saint-Chinian, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Pons-de-Thomières, Sérignan et Vias, suivant les horaires d'ouverture précités ;

- par voie postale au commissaire-enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante : Monsieur Georges RIVIECCIO, commissaire-enquêteur - «SAGE Orb Libron » Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL), route de Vendres, Domaine de Bayssan, 34500 BÉZIERS ;

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : https://www.democratie-active.fr/enquete-sage-vallees-orb-libron.

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, les observations et propositions du public aux dates, heures et lieux suivants :

LIEUX - DATES - HORAIRES :

• Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL), Siège de l'enquête - lundi 30 octobre 2017 et vendredi 8 décembre 2017, de 14 h 00 à 17 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

• Mairie de Le-Bousquet-d'Orb - lundi 6 novembre 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.

• Mairie de Bédarieux - vendredi 10 novembre 2017, de 9 h 00 à 12 h 00.

• Mairie de Boujan-Sur-Libron - vendredi 1er décembre 2017, de 9 h 00 à 12 h 00.

• Mairie de Ceilhes-et-Rocozels - lundi 6 novembre 2017, de 9 h 00 à 12 h 00.

• Mairie de Cessenon-sur-Orb - lundi 20 novembre 2017, de 9 h 00 à 12 h 00.

• Mairie de Laurens - vendredi 1er décembre 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.

• Mairie de Lignan-sur-Orb - lundi 27 novembre 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.

• Mairie de Olargues mercredi 15 novembre 2017 de 9h00 à 12h00.

• Mairie de Puisserguier lundi 27 novembre 2017 de 9h00 à 12h00.

• Mairie de Saint-Chinian lundi 20 novembre 2017 de 14h00 à 17h00.

• Mairie de Saint-Gervais-sur-Mare - vendredi 10 novembre 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.

• Mairie de Saint-Pons-De-Thomières mercredi 15 novembre 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.

• Mairie de Sérignan - lundi 4 décembre 2017, de 9 h 00 à 12 h 00.

• Mairie de Vias - lundi 4 décembre 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.

Le commissaire-enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - bureau de l'environnement), à la Préfecture de l'Aveyron, au Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron et dans les mairies de Le-Bousquet-d'Orb, Bédarieux, Boujan-sur-Libron, Ceilhes-et-Rocozels, Cessenon-sur-Orb, Laurens, Lignan-sur-Orb, Olargues, Puisserguier, Saint-Chinian, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Pons-de-Thomières, Sérignan et Vias.

La décision prise par le Préfet de l'Hérault susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit, l'approbation du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de l'Orb et du Libron, soit un refus.

756080

SUCCESSION VACANTE

D.D.F.I.P. - Pôle G.P.P.

Le Directeur départemental des Finances publiques de l'Hérault, 334, allée Henri-II-de-Montmorency, 34954 Montpellier, a été nommé curateur de la succession vacante de M. Didier SOULIER, décédé le 17 septembre 2015, à Montpellier (Hérault) a établi le projet de règlement du passif. Référence : 0348012150/MG.

745945

Montpellier Méditerranée Métropole

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Beaulieu

Par arrêté n°A2017-251, Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, **du lundi 30 octobre 2017 au lundi 13 novembre 2017 inclus** (soit 15 jours consécutifs), portant sur le projet de révision allégée n°2 du PLU afin de réduire de manière très mesurée la zone naturelle (N) pour intégrer à la zone urbaine (U) un îlot de parcelles bâties en continuité du village et modifier à la marge l'emprise constructible de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Renard.

A la suite de la demande d'examen au cas par cas du projet de révision allégée sollicitée le 16 décembre 2016 conformément au Code de l'Urbanisme, la mission régionale d'autorité environnementale a considéré que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale. Le rapport de présentation comporte cependant une analyse de l'état initial du site et des incidences du projet sur l'environnement.

Par décision n°E17000153/34 en date du 4 septembre 2017, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné M. Bernard COMMANDRE, ingénieur des TPE, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Claude ROUVIERE, ingénieur, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, en vue de procéder à l'enquête publique.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Beaulieu (Place de la Mairie - 34160 BEAULIEU) et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus - 34961 Montpellier). **Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet à la Mairie de Beaulieu (les lundis et mardis de 10h à 12h et de 14h à 18h30 ; les jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 18h30 et les mercredis de 10h à 12h), et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (du lundi au vendredi de 8h à 18h).** Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques. Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h à 18h. Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse indiquée ci-dessous : «M. le commissaire enquêteur - projet de révision allégée n°2 du PLU de Beaulieu - Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus - CS 39556 – 34961 Montpellier cedex 2 » ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : beaulieuRA2@montpellier3m.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 4 du présent arrêté, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante: http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques.

Le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Beaulieu le mardi 31 octobre 2017 de 14h à 17h, le vendredi 10 novembre 2017 de 9h à 12h et le lundi 13 novembre 2017 de 14h à 17h.

La personne responsable du projet de révision allégée n°2 du PLU de la Commune de Beaulieu est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de révision allégée auprès de M. Gaël BADET (g.badet@montpellier3m.fr / 04.67.13.60.24) à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat (DUH) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, à l'adresse suivante: Montpellier Méditerranée Métropole, Direction de l'urbanisme et de l'Habitat, 50 place Zeus - CS 39556, 34961 MONTPELLIER CEDEX 2.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en mairie de Beaulieu, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole à l'adresse suivante : http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision allégée n°2 du PLU de Beaulieu, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.